

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit foncier de France Question écrite n° 14657

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités de reprise du Crédit foncier de France. En effet, cet établissement est un intervenant majeur sur le marché obligataire et hypothécaire national. Il intervient en outre directement sur le terrain des prêts sociaux d'accession à la propriété par des prêts garantis par l'Etat. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de cette entreprise. Il désirerait en particulier savoir si la constitution d'un pôle d'actionnaires publics intégrant la CDC, La Poste, la GMF et la CNP est envisagée, afin de confirmer le Crédit foncier de France comme relais privilégié du refinancement public et des impulsions gouvernementales en destination du logement social.

Texte de la réponse

Le Crédit foncier de France a été confronté à des difficultés sérieuses, notamment illustrées par les pertes importantes enregistrées en 1995 - 10,8 milliards de francs - et par des fonds propres devenus négatifs, résultant essentiellement d'une diversification mal maîtrisée de ses activités, en particulier dans le secteur du financement des professionnels de l'immobilier. Face à cette situation et afin de préserver la sécurité de la dette obligataire de l'établissement tout en veillant à ce que l'intervention de l'Etat soit transparente, il a été demandé à la Caisse des dépôts et consignations de mener une offre publique d'achat sur l'établissement le 4 octobre 1996. La procédure d'adossement engagée en 1997 a conduit, le 22 avril 1998, au dépôt de deux offres de reprise majoritaires - GMAC-BASS et Général Electric Capital - et deux offres minoritaires - La Poste et Azur GMF d'une part, les Caisses d'épargne, d'autre part. Durant l'été, des discussions approfondies ont été engagées, avec le consortium américain GMAC-BASS, associé aux Caisses d'épargne et au Crédit commercial de France, seul candidat à la reprise du CFF, depuis le retrait de GEC le 28 mai dernier. En accord avec la direction de l'entreprise, le Gouvernement a mis fin à ces discussions, le 8 septembre. Tout en prenant acte de la qualité du projet industriel, il a en effet considéré que les négociations ont montré l'impossibilité de parvenir à un accord équilibré, préservant les intérêts patrimoniaux des actionnaires actuels du CFF et de l'Etat. De surcroît, le projet social présenté par le consortium est apparu insuffisamment précis, malgré des progrès réalisés durant l'été. Or le Gouvernement avait indiqué que tout projet de reprise serait apprécié globalement au vu de ses trois volets, industriel, social et patrimonial. Il entend par ailleurs tirer les leçons des difficultés associées à la procédure d'adossement du CFF engagée en 1996 et confirmée par le communiqué du 13 mars 1997 du ministre de l'économie et des finances de l'époque. Une nouvelle procédure, permettant d'aboutir dans de bonnes conditions à l'adossement indispensable du CFF, devra être engagée sur des bases différentes, dans l'intérêt de l'Etat, de l'entreprise et du personnel. Ses modalités et son calendrier seront précisés dans les prochaines semaines. Une restructuration financière du CFF, dont les conditions seront déterminées après consultation de la commission européenne et de la commission bancaire, précédera la cession de l'entreprise.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Brard

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE14657

Circonscription: Seine-Saint-Denis (7e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 14657

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2731 **Réponse publiée le :** 26 octobre 1998, page 5848